

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 décembre 2017	N° 2017-802

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 22 décembre 2017	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	N° 2017-802

Ajustements d'effectifs et d'organigrammes - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements d'effectifs ou des évolutions d'organisation apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

INSPECTION GENERALE

► **Transformation d'un poste de catégorie B en A**

A compter du **1^{er} janvier 2018** notre établissement public devra répondre à la triple obligation légale et réglementaire suivante :

- désignation d'un **référént déontologue** : la loi du 20 avril 2016 et son décret d'application du 10 avril 2017 créent le droit pour tout fonctionnaire de consulter un référént déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques. Outre cette mission de conseil, le référént est chargé de missions de prévention.
- mise en place d'une **procédure d'alerte éthique** : la loi du 09 décembre 2016 et son décret d'application du 19 avril 2017 précisent la nature et les modalités de recueil des signalements auprès d'un référént, qui peut être le référént déontologue.
- nomination d'un **référént laïcité** : la circulaire du 15 mars 2017 précise le sens et la portée pour les agents publics du principe de laïcité.

Les textes précités établissent que l'agent en charge de ces responsabilités soit « positionné à un niveau permettant l'exercice effectif de ses missions ». L'Inspecteur général, qui a déjà en charge l'exploitation des déclarations d'intérêts des cadres dirigeants, devrait être désigné pour exercer ces trois nouvelles missions. Afin de mener à bien cette fonction nouvelle pour les 3 entités concernées (Bordeaux Métropole, ville de Bordeaux et Centre communal d'action sociale (CCAS)) et compte tenu des compétences techniques particulières attendues sur ce poste, il est proposé la création d'un poste de catégorie A, chargé de vérification, par transformation d'un poste de catégorie B. Il assistera l'Inspecteur général et aura pour mission

principale d'apporter en toute indépendance et confidentialité, conseils et assistance aux agents et aux élus sur les questions déontologiques qu'ils se posent.

Il sera notamment chargé d'analyser et de qualifier les faits, de rédiger des synthèses juridiquement argumentées. Il pourra enfin entrer en relation avec diverses autorités (autorités judiciaires et de police, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, haute autorité pour la transparence de la vie publique...).

DIRECTION GENERALE HAUTE QUALITE DE VIE

► Direction de l'eau : création d'un poste de catégorie A et transformation de deux postes de catégorie B en A

La direction de l'eau de Bordeaux-Métropole assure pour l'essentiel une mission de service public concernant :

- la gestion de l'eau potable et industrielle,
- la défense extérieure contre l'incendie,
- l'assainissement des eaux usées et pluviales sur son territoire,
- l'assainissement non collectif.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, par anticipation de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), Bordeaux-Métropole s'est dotée de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), en particulier pour porter les investissements de protection contre les crues de la Garonne et de la Dordogne, notamment dans le cadre du programme d'actions de protections contre les inondations (PAPI).

A compter du 1^{er} janvier 2015, suite à la loi n°2014-58 MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), Bordeaux Métropole est dotée de la compétence service public de défense extérieure contre l'incendie et doit construire sa vision stratégique de défense de son territoire dans ce domaine.

Ces missions confèrent d'importantes responsabilités sociétales et environnementales, dans six principaux domaines :

- La collecte et le traitement des eaux usées ;
- La distribution d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante à tous les usagers ;
- La protection du milieu, au niveau de la ressource comme au niveau des rejets, aussi bien par temps sec que par temps de pluie ;
- La gestion des principaux cours d'eau de la Métropole ;
- La mise en œuvre de la politique de prévention des inondations pluviales et fluvio- maritimes ;
- La gestion des ouvrages et équipements publics nécessaires à la défense extérieure contre l'incendie.

Il est proposé d'adapter l'organisation aux nouvelles missions de la direction suite à ces évolutions institutionnelles et aux choix politiques en matière de gestion des services d'eau et d'assainissement.

1. La prévention des inondations

Avec 80 kms de digues le long de la Garonne et de la Dordogne, de nombreux enjeux urbains dépendent de leur fiabilité. Un programme de travaux très important sur les principales digues est donc en cours dans le cadre du PAPI avec plus de 55M€ d'investissements prévus sur le territoire de Bordeaux-Métropole. Mais au-delà de ces travaux à réaliser avant 2021, il est clair que de nombreuses actions de renforcement, rehaussement, réhabilitation de ces digues sont à prévoir sur le long terme. De plus, de vraies stratégies de développement du territoire compatible avec le risque inondation et les évolutions climatiques sont à définir et à mettre en œuvre. Le maintien de ces digues et ouvrages hydrauliques une fois remis en état nécessitera aussi des moyens de gestion et d'entretien adaptés.

Il est donc proposé la création de deux postes de catégorie A (ingénieur) par transformation de deux postes de catégorie B (technicien) actuellement vacants. Un poste sera plus particulièrement dédié aux travaux (centre travaux) et l'autre au GEMAPI (centre GEMAPI).

2. Le renforcement de la maîtrise du système d'information de l'eau et de l'assainissement

Le programme SI eau et assainissement reconfiguré suite à la définition d'une nouvelle feuille de route en 2015 est centré sur la maîtrise des données et des référentiels patrimoniaux, le renforcement de la connaissance des processus métiers du délégant et des délégataires et la maîtrise des seules applications jugées stratégiques par Bordeaux Métropole. La mise en œuvre de ce programme se poursuivra jusqu'en 2022. Au-delà, des missions pérennes d'administration métier des applicatifs et d'accompagnement aux évolutions du SI sont d'ores et déjà identifiées.

Ce programme comporte à ce jour, une quinzaine d'études et une trentaine de projets ;

Il mobilise d'ores et déjà deux chefs de projet à la DGNSI (direction générale numérique et systèmes d'information) et 1 chef de projet métier à la direction de l'eau.

Afin de faire face à la charge de travail identifiée, la création d'un second poste de catégorie A (ingénieur), chef de projet SI, pour conduire le projet dans les délais impartis et en assurer la maintenance est nécessaire.

Compte tenu de la spécificité des postes de catégorie A, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 30 892€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 59 231€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Enfin, afin de compenser financièrement les différentes modifications qui ont pu être apportées à l'organisation de la direction de l'eau, 2 postes de catégorie C vacants sont supprimés.

DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

► Pôle territorial Ouest : Transfert d'un poste de catégorie C de la direction du développement et de l'aménagement vers la direction de la gestion de l'espace public et création d'un poste de catégorie B

- Dans le cadre de la mise en place du plan propreté – dépôts sauvages décidé en septembre 2017 pour Bordeaux Métropole, il est nécessaire de disposer d'un poste de contrôleur de déchets propreté, catégorie C (agent de maîtrise). Pour cela, un poste de catégorie C projeteur est transféré de la direction du développement et de l'aménagement vers la direction de la gestion de l'espace public et requalifié.

Ce poste aura pour mission la gestion opérationnelle des dépôts sauvages constatés sur le territoire du pôle. Après avoir identifié et qualifié le dépôt sauvage, le contrôleur assurera la mise en œuvre des moyens pour enlever et traiter les déchets.

- Dans le cadre du processus d'archivage réalisé par la direction générale des territoires, il est apparu nécessaire de procéder à la création d'un poste d'archiviste (catégorie B). Ce poste proposé correspond à un besoin apparu sur les pôles territoriaux et plus précisément le PTO (Pôle territorial Ouest).

Rattaché à la mission pilotage, ce poste aura en charge la gestion complète des archives produites par le pôle (existantes et à venir) ainsi que la gestion des archives communales utilisées par le Pôle territorial. Il assurera le lien avec les archives de Bordeaux Métropole et sera l'interlocuteur de la DGNSI pour les projets de dématérialisation et de gestion des données numériques pour les archives. Il aura également un rôle de référent archives pour le compte de la DG des territoires.

DIRECTION GENERALE RH ET ADMINISTRATION GENERALE

► Direction générale des ressources humaines : Création de 50 postes tremplins : 5 catégories B et 45 catégories C

La création de ces 50 postes tremplins va permettre la gestion satisfaisante des agents en situation de reclassement en les affectant en immersion dans des directions d'accueil, tout en permettant leur remplacement dans leur direction d'origine.

Elle facilitera l'accompagnement et la mobilité réalisées par le centre Accident, maladie et maintien dans l'emploi.

► Direction Pilotage, emploi et dialogue social : transformation d'un poste de catégorie B en A :

Le lancement d'un nouveau réseau métier ressources humaines (RH) ainsi que le développement de la démarche qualité de la gestion déconcentrée RH nécessitent de procéder à la transformation du poste actuel de catégorie B en catégorie A.

Il aura notamment pour missions :

- de manager la déconcentration par l'approche processus
- de conduire le changement par la mise en œuvre d'une dynamique transversale en mode projet
- de coordonner l'action de l'ensemble du réseau RH
- de professionnaliser la gestion des demandes RH et la circulation de l'information à l'échelle des 3 entités autour d'un nouveau modèle de relation-usagers RH

Ces missions innovantes et structurantes pour la DRH, engagées à la fois dans une démarche de construction et d'amélioration continue, doivent se pérenniser pour participer à la réalisation de l'objectif de déconcentration. Par leur degré de responsabilité, d'autonomie, de conception et de transversalité, ces missions relèvent d'un poste de catégorie A (attaché).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le comité technique du 7 décembre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements d'effectifs ou des évolutions d'organisation apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les transformations et créations de postes indiquées.

Article 2 : d'autoriser les suppressions de postes indiquées.

Article 3 : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour les postes mentionnés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 JANVIER 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---

RECAPITULATIF DES CREATIONS DE POSTES

	Financement budget principal	Recettes extérieures	Observations
Direction de l'eau	1 cat A - Chef de projet SI	-	Financement budget annexe assainissement
Pôle territorial Ouest	1 cta B - Archiviste	Financement via le cycle 3 de la mutualisation	
Direction générale RH et administration générale	Postes tremplins: 5 cat B - 45 cat C		